



Coteau mythique de l'Hermitage : Michel Chapoutier a fait acte de responsabilité.
Acte 1/3 : les antennes relais camouflées de SFR seront démantelées.

www.larvf.com/vins-michel-chapoutier-next-up-antenne-colline-de-l-hermitage-polemique,13180,4247140.asp



Michel Chapoutier : « Je viens de résilier le bail de l'antenne SFR »

Accusé par l'ONG Next-Up* d'héberger une antenne clandestine dans son domaine sur la colline de l'Hermitage, Michel Chapoutier fait le point. Oui, une antenne SFR est bien abritée dans la Tour carrée depuis vingt ans. Mais le viticulteur a résilié son bail la semaine dernière par principe de précaution, et l'antenne sera prochainement retirée.

Yann Sternis le 25 juillet 2012

Michel Chapoutier, abritez-vous une antenne sur votre domaine comme l'affirme [Next-Up](#) ?
Je vais vous livrer un scoop. Je viens de résilier le bail de l'antenne SFR. Il y en avait une, elle appartenait à la GFA (groupement foncier agricole) Chapoutier. À l'époque, au début des années 1990, la Tour carrée était en ruine. SFR voulait que l'on héberge une antenne. Mon grand-père a eu une idée : SFR serait autorisé à installer son antenne à condition de retaper la Tour carrée. SFR a accepté et mon grand-père a signé une location sur 20 ans. Mes cousins ont hérité de cette situation. Puis est venue dernièrement l'intervention de Next-Up. **Par principe de précaution, j'ai décidé la semaine dernière de résilier le bail, et j'ai convaincu les membres de ma famille de valider ce choix.**

Vous diriez que l'action de Next-Up vous a été bénéfique ?

Plutôt oui. Sans eux, il ne me serait pas venu à l'idée de demander aux membres de ma famille une telle dérogation. Next-Up m'a alerté, et c'est grâce à eux que l'on vient de résilier le bail. Leur action tombait pile-poil, puisque le bail avec SFR arrivait à son terme. **L'antenne sera enlevée dans douze mois.**

Vous partagez leur position concernant les éventuelles pollutions sur les vignes qui pourraient provoquer des antennes ?

Je ne veux pas rentrer dans le principe de précaution systématique, tant qu'on n'a pas de moyen de prouver les pollutions, sinon, c'est l'inquisition, et cela fait plus de mal que de bien. Il faut pouvoir prouver ce que l'on avance. Parce que c'est le principe de précaution qui valide l'inquisition. Je dis donc oui au principe de précaution, non à l'inquisition.

Quant à la pollution visuelle de ces antennes, elle est réelle. Cependant, on a besoin des téléphones portables, besoin d'émetteurs. Il faut donc qu'il y ait des antennes.

"LA PRÉFECTURE N'A PAS FAIT SON TRAVAIL"

Vous avez été critiqué ces derniers jours après les publications de Next-Up...

Ces critiques, je les reçois avec humour. Je travaille dans le monde du vin, le monde de la récréation, du plaisir. Il y a des choses bien plus graves que ces critiques. Les vrais problèmes, ce sont la santé de nos enfants, la paix dans le monde, ce qui se passe en Syrie...

Qu'en est-il de la probable installation d'une seconde antenne TNT sur la colline de l'Hermitage ?

Dans cette affaire, il y a eu quelques erreurs de la part de la préfecture de la Drôme, repérées grâce au travail de Caroline Frey (domaine Paul Jaboulet Aîné). Il y a eu beaucoup d'attaques contre la mairie de Crozes, mais vous ne pouvez pas leur demander la dextérité d'une ville de plus de 15 000 habitants. La préfecture leur avait dit de signer (l'autorisation de travaux pour un pylône TNT, ndlr), c'est elle qui n'a pas fait son travail.

Cette antenne va défigurer l'Hermitage.

L'idée est donc de la déplacer, ou de la rendre invisible, par exemple en la cachant derrière un arbre. En tant que président du syndicat de l'Hermitage, je me dois de défendre le site de la famille Frey. Il y a une attaque, mais en même temps c'est un vrai challenge. Car on peut utiliser cette question d'antenne TNT pour renégocier la première antenne TDF déjà présente. Itas Tim (opérateur voulant installer la deuxième antenne, ndlr) est prêt à faire un effort. TDF pourrait peut-être en faire de même, et installer un faux cyprès devant son antenne.

**Next-Up se définit comme « concourant à la défense de l'environnement naturel, contre les irradiations des Champs ÉlectroMagnétiques (CEM) hyperfréquences micro- ondes des antennes relais, des téléphones portables (GSM), de leurs impacts sur la santé ».*